



STOP

**PAS DE
MYRIOPHYLLE
À ÉPIS DANS
LE LAC NICK !**



LE MYRIOPHYLLE À ÉPIS EST IMPLANTÉ DANS PRÈS DE LA MOITIÉ DES PLANS D'EAU EN ESTRIE. SI RIEN N'EST FAIT, C'EST L'ENSEMBLE DES PLANS D'EAU QUI SERA IMPACTÉ À COURT ET MOYEN TERME.

Sa reproduction rapide peut créer, en l'espace d'un ou deux ans, des herbiers si denses que toute autre espèce végétale et animale finit par disparaître. Sa présence dans un lac a un impact majeur sur les activités nautiques et cause une perte de valeur foncière des propriétés.

La plante est transportée d'un plan d'eau à un autre quand un petit morceau de la plante, même séché, se retrouve sur un objet : embarcations motorisées, kayaks, canots, planches à voile, flotteurs d'enfants, vestes de sauvetage et maillots de bain.

Vous avez de la visite ou vous prêtez votre chalet ?

Demandez à vos amis d'utiliser vos embarcations. S'ils utilisent tout de même leur embarcation, assurez-vous que tout a été nettoyé adéquatement :

- 1 INSPECTEZ** l'embarcation et le matériel.
Retirez toute boue et plantes.
- 2 VIDEZ** l'eau de l'embarcation et de ses ballasts, **loin du lac**.
- 3 LAVEZ** l'embarcation et le matériel **loin du lac** avec une laveuse à pression ou à l'eau chaude et au savon. Pour les accessoires, (maillots de bain ou vestes de sauvetage), assurez-vous que tout a été nettoyé à l'eau chaude avant d'accéder au lac.
- 4 SÉCHEZ** votre embarcation à l'air libre.

Contact :

apbln@apbln.com

www.apbln.com

« Espèces exotiques envahissantes : 5 étapes pour protéger son lac »
youtu.be/RC4qLKF6ofg